

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2023

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section B n°825 d'une superficie de 535 m ² sise 2247 Grande rue sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone UC : urbaines centrales
PROJET :	Acquisition, à la demande de la commune de Saint-Nicolas-de-la-Taille, d'un bâtiment de type habitat individuel affecté à un usage de cabinet médical. Cette acquisition est décidée par la commune dans la perspective de préserver l'accès aux soins de santé de la population, répondant ainsi aux besoins et aux attentes de la population locale.
COMITE D'ENGAGEMENT :	18 octobre 2023 – Avis favorable sous réserve qu'avant acquisition, les limites parcellaires de la parcelle cadastrée B n°825 fassent l'objet d'un bornage par un géomètre expert.
PROPRIÉTAIRE :	SCI JCTL – Mme Tatiana LUCAS et M. Joël CLEMENT décédé
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques de Normandie et de la Seine-Maritime du 09/08/2022
IMPUTATION :	OPE2023135 – 76 – SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE « GRANDE RUE / CABINET MEDICAL » Enveloppe projet : 289 000 €

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

8 - NOV. 2023

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Pour le Preret
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales



Philippe LERAÏTRE

Signé le 07-11-2023

Gilles GAL

✓ Certified by  youSign